

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 22/07/2024 - 13463 - 1999 B 80057 - 421 233 560 - 3 S

3S
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 040 000 euros
Siège social : 755 Route de Montagnac
34560 VILLEVEYRAC
421 233 560 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 16 MARS 2023

Le 16 mars 2023, à 18 heures, au siège social,

La Société PACKING, SAS au capital de 7 893 833 euros dont le siège social est à CHANES (71570) – 13 route de Leynes, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 687 350 033, représentée par la société VINTAGE présidente, elle-même représentée par Monsieur Charles ROUX,

Propriétaire de la totalité des 40 000 actions composant le capital social de la Société 3S,

Associée unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

- Démission du président ;
- Démission du directeur général ;
- Nomination d'un président en remplacement ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La Société ABG AUDIT, Commissaire aux Comptes, n'assiste pas à la réunion.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission avec effet ce jour :

- De la société SARL VINTAGE, de ses fonctions de présidente ;
- De la société SASU PACKING, de ses fonctions de directrice générale ;

Sur proposition de l'associée unique décide de nommer la société PACKING, SAS au capital de 7 893 833 euros dont le siège social est à CHANES (71570) – 13 route de Leynes, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 687 350 033, en qualité de présidente à compter de ce jour et ce, pour une durée illimitée, en remplacement de la société VINTAGE démissionnaire.

Monsieur Charles ROUX, agissant es-qualité de représentant de la société VINTAGE, elle-même présidente de la société PACKING déclare accepter lesdites fonctions.

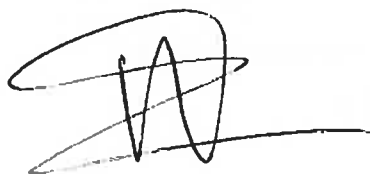
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original de la présente décision à l'effet de procéder aux formalités requises par la loi et les règlements.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

**L'Associée unique
Société PACKING**



**Le Président
La société PACKING
Représentée par la société VINTAGE
Représentée par Monsieur Charles ROUX**

